

Mémoire



Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026

Présenté au:

Bureau des audiences publiques sur l'environnement

Par :

Société de gestion environnementale

Date:

Juin 2017

Avant-propos

En février 2015 afin de réaliser une démarche pour la construction d'un consensus social sur la gestion durable du lac, Les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine proposent de créer un Comité des parties prenantes de la gestion durable du lac Saint-Jean. Ce Comité, outre les trois préfets, est composé de représentants de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, des riverains, des groupes environnementaux, fauniques et touristiques, des marinas, des chambres de commerce, des syndicats et autres organismes concernés.

Notre organisation fait partie des quelques 80 organisations concernées par la gestion du lac Saint-Jean qui ont exprimé par trois fois, en octobre 2015, en mai 2016 et en décembre 2016, leur adhésion à la proposition du Comité des parties prenantes sur la gestion durable du lac Saint-Jean. Cette proposition répond aux préoccupations soulevées alors qu'est engagé le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux par le MDDELCC (et par le BAPE) d'un futur Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean pour la période 2017-2026, tel que soumis par Rio Tinto. Le décret gouvernemental qui en découlera en 2017 devra jeter les bases d'une gestion durable du lac Saint-Jean et reconnaître le rôle et la responsabilité citoyenne telle que l'exige le milieu régional. Notre lac est objet de fierté régionale! Il s'agit d'un lac et non d'un réservoir.

Notre organisation partage la vision de l'ensemble des intervenants concernés par la gestion du lac Saint-Jean qui s'exprime ainsi :

Les parties prenantes de cette ressource collective sont associées à une nouvelle gestion de l'ensemble du bassin du lac Saint-Jean selon les principes du développement durable, en visant l'équilibre de ses écosystèmes, la minimisation de l'artificialisation de ses berges et la mise en valeur de tous ses potentiels de façon équitable.

Notre organisation partage également les moyens proposés pour tendre vers la réalisation de cette vision à savoir :

- En réaffirmant que l'eau (le lac Saint-Jean) est une ressource collective, qu'elle doit être gérée collectivement selon une approche écosystémique.
- En clarifiant les droits d'usage sur cette ressource et en responsabilisant les détenteurs de ces droits afin de les rendre imputables des conséquences de leur gestion considérant que cette ressource est un actif régional engageant l'ensemble de la communauté.
- En affirmant que le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean est fondamentalement la conséquence du mode de gestion du niveau des eaux du lac Saint-Jean et qu'en mettant au centre du débat « le mode de gestion durable du lac Saint-Jean » il sera possible de contrer l'érosion à la source.

- En maintenant, voire en développant, des emplois industriels générés par l'électricité produite par le bassin du lac Saint-Jean. En développant une véritable filière de l'aluminium vert, laquelle est un enjeu majeur pour la région. En mettant en valeur les autres potentiels (faunique, récréatif, touristique...) qui doivent être considérés sur une base plus équitable et bénéficier des ressources appropriées à leur développement.

La SGE entérine les recommandations proposées dans le mémoire du comité des parties prenantes du lac Saint-Jean. Ce mémoire vise à mettre l'accent sur certains points identifiés comme plus préoccupants par la SGE.

Présentation de la SGE

Pour des partenaires et clients soucieux du développement durable, l'expertise de la Société de gestion environnementale (SGE) se distingue par l'action et la sensibilisation environnementale, de même que par la gestion, l'aménagement et la mise en valeur d'espaces verts, tout en conciliant le développement socioéconomique avec la protection de l'environnement. Déjà solidement implantés dans notre milieu depuis 1993, nous souhaitons devenir un acteur régional incontournable en développement durable.

Nous contribuons à la protection de l'environnement par la réalisation d'actions concrètes sur notre territoire et le développement durable est au centre de nos priorités. Nous croyons que tout projet de développement doit renforcer l'économie des communautés, dans le respect de l'environnement et au bénéfice du plus grand nombre de membres des communautés. Nous souhaitons aussi à intégrer l'aspect « sensibilisation » à travers tous nos projets, de manière à ce que les individus et les collectivités prennent conscience de l'impact environnemental qui résulte de chacune de leurs activités. Nous croyons également que les milieux naturels contribuent de différentes façons à la qualité de vie de la collectivité en remplissant plusieurs fonctions écologiques, économiques et sociales. Leur mise en valeur permet de s'assurer d'une bonne harmonisation des activités et de leur utilisation durable.

Tel que précisé en avant-propos, la SGE était membre du comité des parties prenantes du lac Saint-Jean. La présence de la SGE à ce comité s'explique par le mandat octroyé par la ville de Dolbeau-Mistassini à la SGE pour la gestion du site touristique de Vauvert-sur-le-lac-Saint-Jean qui comprend le restaurant (relais de motoneige en hiver), la plage, les chalets locatifs et le camping. Ce mandat a pris fin à la fin de l'année 2016. Nous avons cependant continué de représenter les organisations touristiques de la MRC de Maria-Chapdelaine sur le comité des parties prenantes du lac Saint-Jean.

Table des matières

1. Introduction	1
2. Analyse et recommandations	2
2.1. Gouvernance	2
2.2. Zones non protégée	2
2.3. Niveau du lac	3
3. Conclusion	5

1. Introduction

Le lac Saint-Jean est un plan unique au Québec. En plus de servir de réservoir hydroélectrique, il fait l'objet d'une villégiature intensive sur une grande partie de ses rives. Ces deux usages, souvent conflictuels, posent un bon cas de développement durable où les intérêts des uns sont confrontés aux intérêts des autres. Les droits consentis au début du siècle l'ont été dans un contexte social bien différent de celui du 21^e siècle. Aujourd'hui le développement économique ne peut plus se faire au détriment de l'environnement et des autres usagers du lac Saint-Jean. L'unanimité des membres du comité des parties prenantes qui provenaient autant du domaine de l'environnement, de l'économie que du social en est le reflet.

Le programme de stabilisation des berges démontre qu'il y a eu une progression dans la prise de conscience des volets environnemental et social pour ce qui est de la gestion du lac Saint-Jean. Cependant, le décret de 1986, qui a été reconduit deux fois, a été promulgué en dépit des recommandations du BAPE qui proposait beaucoup d'éléments qui sont réclamés par le comité des parties prenantes du lac Saint-Jean. Le programme mettait l'accent sur la réparation plus que sur la prévention et excluait de fait la société civile de la gestion du lac Saint-Jean pour la confier entièrement à une entreprise privée. Pourtant, il s'agit d'une ressource collective utilisée par des dizaines de milliers de citoyens. Il est donc nécessaire que le BAPE réalise une étude poussée de la situation actuelle et propose des recommandations axées sur les différents pôles du développement durable afin de concilier les usages multiples du lac Saint-Jean et proposer une réelle gestion durable du lac Saint-Jean.

2. Analyse et recommandations

2.1. Gouvernance

Le lac Saint-Jean est une ressource publique et les décisions de gestion de ce dernier ont un impact important sur une grande partie de la population de la région. La gestion de ce plan d'eau se doit donc d'être démocratique et non pas être réalisée par la seule bénéficiaire des droits hydraulique. Dans le mécanisme actuel, tous les autres bénéficiaires de droits sont informés de manière symbolique des travaux de stabilisation, mais n'ont que peu à dire sur leur réalisation. Aussi, les éléments concernant la gestion du lac Saint-Jean sont de la seule responsabilité de l'entreprise. De même, les données techniques et scientifiques sont aussi de l'apanage de l'entreprise et les tierces parties n'y ont pas accès. Seules l'information et les données pouvant être au bénéfice de l'entreprise sont diffusées.

Le gouvernement du Québec a mis en place une gouvernance beaucoup plus transparente pour une autre ressource collective appartenant aux Québécois : la forêt. Il s'agit aussi d'une ressource utilisée par une grande partie de la population et dont l'exploitation génère, tout comme pour les barrages de RTA, des retombées économiques importantes. S'il est logique que la gestion de cette ressource se fasse par les utilisateurs, pourquoi ce ne serait pas le cas pour le lac Saint-Jean ? Pourquoi deux poids deux mesures ?

La proposition du comité des parties prenantes est un aboutissement parfaitement logique de la réappropriation de la gestion des ressources naturelles par les communautés. Il faudra pour y arriver que le bénéficiaire de droits hydrauliques soit transparent et honnête et partage les informations détenues par son équipe de travail. La nouvelle structure devra être financée de façon convenable afin qu'elle puisse jouer son rôle de façon efficace. Le gouvernement retire des montants importants de l'exploitation de la ressource hydrique et une partie de ceux-ci devrait servir à couvrir les frais de fonctionnement de la nouvelle structure.

2.2. Zones non protégées

Il existe actuellement deux grands territoires publics non touchés par le programme de stabilisation des berges : les pointes Taillon et Racine. Ceux deux territoires sont les derniers espaces publics sur les rives du lac Saint-Jean et ils continuent de régresser chaque année. Quand les promoteurs du programme de stabilisation des berges nous mentionnent que les plages sont plus larges aujourd'hui qu'en 1986, il n'y a rien de surprenant à ce sujet. Des milliers de tonnes de sable ont été déposés depuis le début du programme et certaines plages ont vu plusieurs épisodes de rechargement. Dans ce cas, comment les plages pourraient être moins larges ? Qu'en est-il des endroits où il n'y a pas de rechargement ?

La problématique des territoires publique est criante. Si rien n'est fait, ces territoires continueront de régresser puisque les niveaux de gestion du lac demeureront trop élevés. L'île Boulianne est très importante puisqu'elle protège la municipalité de Péribonka des tempêtes et elle est très fréquentée par les plaisanciers. Lors de la première partie des audiences, le représentant de la SGE a demandé si la disparition de l'île les préoccupait et les représentants de la compagnie semblaient peu touchés de l'éventuelle disparition de cette île. De plus, le parc de la Pointe-Taillon est une attraction touristique majeure pour notre région et rien n'est prévu dans le programme pour la protéger.

De même, la pointe Racine est un autre secteur très touché par l'érosion. Il s'agit pourtant d'un secteur avec une forte valeur écologique et un potentiel récréotouristique très important. Une partie de la pointe est une zone qui deviendra un Innu assi (territoire en pleine propriété autochtone) suite aux négociations visant à signer un traité avec le gouvernement du Québec. Une autre partie bordant le lac Saint-Jean est incluse dans le parc régional des Grandes-Rivières où des sentiers ont été aménagés et des développements touristiques sont à prévoir.

Pourquoi les terres publiques bordant le lac Saint-Jean ne sont pas protégées alors que les terres privées le sont ? Les dernières terres publiques sont pourtant très importantes puisqu'elles peuvent supporter un développement touristique important pour la région. Elles peuvent aussi être le seul accès au lac Saint-Jean pour la grande majorité de la population qui n'a pas les moyens ou le désir d'investir des sommes importantes pour devenir propriétaires sur les rives du lac Saint-Jean. Mentionnons que les berges ont reculé de 2,8 km à la pointe Taillon et de 3,5 km à la pointe Racine. Des îles ont disparu, d'autres ont été créées et des milieux humides d'importances ont aussi été érodés et engloutis.

2.3. Niveau du lac

Déjà en 1986, le BAPE identifiait la baisse du niveau du lac comme étant le meilleur moyen de prévenir l'érosion des berges. Par contre lors de la première partie des audiences, les représentants de RTA soulevaient un doute à ce sujet alors que tous les intervenants semblent convaincus du contraire. La forte hausse de l'érosion côtière en bordure des océans est due à la hausse du niveau des océans provoquée par le réchauffement climatique. Pourquoi l'érosion observée depuis le harnachement du lac Saint-Jean ne serait pas la cause de l'érosion des rives du lac Saint-Jean ? Érosion qui se poursuit aujourd'hui. Nul doute que le monopole de l'information détenu par RTA à ce sujet est une problématique et un manque de transparence. Les négociations entre les représentants du comité des parties prenantes et de RTA ont été réalisées sans que la compagnie partage les informations qui auraient permis de mettre les deux parties sur le même pied d'égalité quant aux négociations.

La baisse du niveau du lac lors de périodes critiques et moins propices à la réalisation d'activités aquatiques (au printemps et en automne) est sans contredit la meilleure façon de diminuer l'érosion. Cette affirmation est d'autant plus vraie pour les secteurs non compris dans le programme de stabilisation des berges (pointes Taillon et Racine). À ce sujet, les niveaux de printemps convenus dans l'entente entre le Comité des parties prenantes et RTA devraient être révisés afin de provoquer le moins de dommages possible. De plus, leur efficacité quant au meilleur fonctionnement des milieux humides et des frayères n'est pas entérinée par les experts gouvernementaux. Un décret plus adaptatif permettrait de colliger de l'information à ce sujet et de gérer le niveau du lac en fonction des meilleures connaissances scientifiques.

Dans un autre ordre d'idée, nous aimerions rappeler que le secteur de Vauvert est relativement plat et les zones en bordure des plages peu profondes. C'est un secteur très fréquenté et le maintien en été d'un niveau plus élevé que pour un plan d'eau naturel permet de maintenir une foule d'activités liées au nautisme, à la villégiature et aux sports aquatiques. Il est important de maintenir un niveau d'été pas trop bas afin de maintenir ces activités dans ce secteur du lac Saint-Jean, mais qui minimisera l'érosion lors des tempêtes estivales. Les niveaux prévus dans l'entente entre le comité des parties prenantes et RTA semblent convenir à ce sujet et constituent un bon compromis en protection des rives et maintien des activités récréotouristiques.

3. Conclusion

Le travail réalisé par le comité des parties prenantes est remarquable. L'unanimité obtenue des usagers du lac Saint-Jean est une réalisation qui n'avait jamais été accomplie et le mémoire produit par le Comité des parties prenantes du lac Saint-Jean traduit de façon remarquable les besoins des usagers du lac Saint-Jean afin d'en arriver à une gestion durable de ce plan d'eau. La SGE tenait tout de même à produire un court mémoire afin de mettre l'accent sur certains aspects qui nous préoccupait davantage. Il s'agit d'introduire une gouvernance démocratique de la gestion du lac Saint-Jean, de protéger les territoires publics (pointes Taillon et Racine) et de gérer plus efficacement le niveau du lac au printemps, en été et en automne. Ces aspects, nous en sommes convaincus, permettront de réaliser un pas de géant vers une gestion durable du lac Saint-Jean.

Finalement, nous sommes conscients que le mandat du BAPE porte sur le programme de stabilisation des berges et non sur la gestion durable du lac Saint-Jean. Cependant, nous estimons que tous les intervenants touchés par la gestion du lac Saint-Jean seraient mieux servis si les recommandations du BAPE étaient émises pour que le nouveau décret traite de la gestion durable du lac Saint-Jean. Un décret qui ne traiterai que d'un programme de stabilisation des berges, qui vise en fait à réparer les dégâts souvent causés par une mauvaise gestion, serait un recul important et nierait les droits des communautés de gérer leurs propres ressources collectives.